RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ROMANE PATRIMOINE
Société par actions simplifiée au capital de 2 600 000 euros
Siège social : 32 avenue Jean Martouret
42160 ANDREZIEUX BOUTHEON
843 890 765 RCS ST ETIENNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le trente septembre, à quinze heures,

Monsieur Denis COLOMB, demeurant [redacted]

Associé Unique de la société ROMANE PATRIMOINE,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au changement de la date de clôture de l'exercice social et à la modification corrélative de l'article 30 des statuts,

- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Monsieur Denis COLOMB, Associé Unique, décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 30 septembre. L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de 9 mois et sera clos le 30 septembre 2026.

L'Associé Unique décide, en conséquence, de modifier l'article 30 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

« Article 30 - EXERCICE SOCIAL

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le premier octobre et se termine le trente septembre. »

Le second paragraphe est supprimé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

***

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
[redacted]